

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2008</p>

La huitième réunion du conseil municipal de Kruth pour l'année 2008 s'est déroulée le vendredi 24 octobre. Tous les 15 élus étaient présents à cette séance de travail qui a duré de 20 h à 23 h. Les points de l'ordre du jour ont été débattus et les décisions prises sont les suivantes.

I – BRIGADE VERTE : EXAMEN DE L'ADHESION DE LA COMMUNE

La question de l'adhésion de la commune à la brigade verte avait déjà été examinée lors de la séance du vendredi 4 juillet 2008 par l'équipe municipale issue du scrutin de mars et élue pour un mandat de 6 ans. Il avait été demandé une réunion d'information pour rencontrer un responsable de la brigade verte et un maire d'une commune adhérente. Cela a été fait en mairie le mercredi 6 août 2008.

Monsieur le Maire rappelle les discussions, les informations, les avis qui s'étaient exprimés ou qui furent reçus à cette occasion. Les élus ont précisé leurs remarques et leur position quant à ce dossier et le vote a abouti au résultat suivant :

- pour l'adhésion : 4
- contre l'adhésion : 10
- abstention : 1

La commune de Kruth n'adhèrera donc pas à la brigade verte.

II – DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL

Il s'agit de la demande émanant de Mme et M. Bruno LEROY, demeurant 18 rue Basse à Kruth qui avait été étudiée par le conseil municipal lors de sa réunion du vendredi 4 juillet 2008. Depuis, les élus ont rencontré les demandeurs le mardi 9 septembre et la commission urbanisme s'est retrouvée le mardi 7 octobre.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier et le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 13 voix (1 contre, 1 abstention) de retenir la solution suivante, qui reste soumise au résultat d'une enquête publique à venir :

- Aménagement de la partie amont du sentier et de la parcelle 76 (section 5) pour en faire une place de retournement pouvant aussi servir à du stationnement ou à stocker de la neige.
- Déplacement du sentier en limite de terrain, le long de la parcelle mitoyenne n° 75, sentier qui, sur une largeur de 1.50 m devra être aménagé, avec marches, garde-fou pour maintenir le passage entre la rue Basse et la rue Noire.
- Vente à la famille LEROY du terrain restant (environ 2.5 ares) qui devra être arpenté, pour un montant global de 15 000 €, les frais d'arpentage et de notaire étant à la charge des demandeurs.

Monsieur le Maire est habilité à faire cette proposition et, en cas d'acceptation par Mme et M. LEROY, une enquête publique sera ouverte puisqu'une partie du terrain proposé à la vente est du domaine public.

Il s'agit donc d'une décision provisoire, les élus auront à statuer définitivement après les conclusions de commissaire-enquêteur. Mais dès à présent et aussi à l'avenir, quel que soit le choix définitif, le conseil municipal demande à Mme et M. LEROY de ne plus stationner sur le domaine public car cela constitue une gêne, un obstacle pour les personnes qui empruntent ou emprunteront le sentier, que celui-ci reste en son état actuel ou qu'il soit déplacé.

III – DEMANDE DE COUPE D'ARBRE

Monsieur François MOUROT loue à la commune, par bail agricole, une pâture située au Frenz, non loin du refuge du ski-club Kruth.

Sur la parcelle n° 34, section 9, ont poussé des sapins depuis des décennies.

Par courrier en date du 7 octobre 2008, il demande l'autorisation d'exploiter environ 40 m³ de ce bois résineux pour la construction d'une étable. Cette étable est prévue sur terrain privé, à proximité de la maison de M. Pierre MOUROT, père du demandeur.

Après en avoir délibéré, les élus décident d'étudier ce dossier en se déplaçant sur les lieux, accompagnés du garde-forestier et en présence de M. François MOUROT.

Ils visualiseront aussi à cette occasion l'implantation des cibles du parcours des Archers du Frenz.

IV – INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIES ET RESEAUX

Monsieur Jean-Paul HALLER, maire-adjoint, présente ce dossier et explique aux élus les modifications qui découlent de la loi SRU du 13 décembre 2000, de la loi UH du 2 juillet 2003, et qui concernent le financement de voies ou réseaux.

Considérant que le Code de l'urbanisme autorise de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissements ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} novembre 2008, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

V – FIXATION DES TARIFS ET LOYERS 2009

Monsieur Jean-Paul HALLER, maire-adjoint, rappelle que certains loyers sont automatiquement indexés :

- les logements et garages sur l'indice de référence des loyers,
- la chasse sur l'indice des fermages. Dans ce cas, le conseil municipal a décidé, pour 2009, de maintenir les loyers 2008.

Il présente les tarifs existants avec les montants 2008 et les propositions pour l'année à venir. Après discussion, le conseil municipal fixe les tarifs 2009 suivant le tableau ci-dessous.

OBJET	Tarifs 2008 Pour mémoire	Tarifs 2009 Votés par les élus
--------------	------------------------------------	--

LOYERS/mensuel		
SCHIRM F.	380,00 €	selon indice de référence des loyers
HUPP A.	194,80 €	selon indice de référence des loyers
DESTRIEUX B.	312,53 €	selon indice de référence des loyers
ECKER S.	400,00 €	selon indice de référence des loyers
CASTANIER A.	360,00 €	selon indice de référence des loyers
GARAGES Castanier	23.55 €	selon indice de référence des loyers
Ecker	23.00 €	selon indice de référence des loyers
SMBK/an		
Loyer/an	800 €	900 €
Photocopies/an	80 €	80 €
ESSARTS/an		
0 à 15 ares	10 €	10 €
15 ares à 1 ha	0,25 €	0,25 €
Plus de 1 ha	4 €	4 €
PHOTOCOPIES		
Noir et blanc A4	0,20 €	0,20 €
Noir et blanc A4R.V.	0,30 €	0,30 €
Noir et blanc A3	0,40 €	0,40 €
Noir et blanc A3RV	0,60 €	0,60 €
Couleurs la copie	1 €	1 €
FAX la feuille	1 €	1 €
SACS POUBELLES 110L	5,90 €	5,90 €
BOIS D’AFFOUAGE la corde	165 €	165 €
CARTE DE BOIS	12 €	12 €
DROITS DE PLACE		
Stationnement commerçant ambulante	10 €	10 €
CONCESSION DE SOURCE	46 €	50 €
COLOMBARIUM		
1 case pour 15 ans	300 €	300 €
1 case pour 30 ans	600 €	600 €
Jardin du souvenir	30 €	30 €
CHASSE		
Herrenberg	2 075.15 €	2 075.15 €
Lot N°1	22 420.42 €	22 420.42 €
Lot N°2	43 750.98 €	43 750.98 €
PECHE	1000 €	1000 €
Loyers Maisons forestières	Base loyer annuel 6500 €	Base loyer annuel 6500 €
- Mollau	2 642 €	2 642 €
- Storckensohn	2 526 €	2 526 €
SALLE ST-WENDELIN	Tarifs fixés par le Conseil municipal par délibération du 3 /02/2006	

Concernant la salle St-Wendelin et compte-tenu des nouvelles modalités de collecte des ordures à partir du 1^{er} février 2009, il sera précisé sur la plaquette de présentation que les sacs nécessaires pour enlever les déchets seront facturés par la commune, en cas de besoin.

VI – ACCEPTATION DE DEPENSES

1) Achat d'un jeu de rampe alu

Sur demande des services techniques de la commune, les élus acceptent d'acheter un jeu de rampe alu. Il servira à monter sur le camion des outils tels la tondeuse ou la bétonnière. L'offre la moins disante est proposée, elle provient de l'entreprise Agri-center de Jettingen, pour un montant de 997,00 € HT. Serge GUITON, conseiller, ne prenant part ni au débat ni au vote, compte-tenu de ses liens avec cette société, les 14 autres élus acceptent cet achat qui sera inscrit au BP 2009.

2) Travail sur le bâtiment préau-ateliers communaux

Le décompte définitif de ce travail relatif à la réfection de la toiture et au remplacement des gouttières, descentes d'eau est présenté et expliqué aux élus. Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine les dépenses et approuve la facture finale de 18 184,33 € TTC. Les montants nécessaires seront pris en compte dans le budget 2008.

VII – CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 8 février 2008, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation soit :

- Assureur : GRAS SAVOYE / CAPAVES
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2009
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion, soit :

- Agent titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Risques assurés : décès / accidents de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutiques) / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité :
Tous les risques avec franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 3.55 %
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Risques assurés : accidents de service et maladie imputable au service / maladie grave / maternité + adoption + paternité / maladie ordinaire.
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1.20 %

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

VIII – FETES DE FIN D'ANNEE

Patricia SUTTER, maire-adjoint, présente les propositions qui émanent des discussions de la commission «Communication et Services à la population».

1) Noël pour les écoliers

Les élus donnent leur accord pour la reconduction d'un colis en 2008. Un cadeau comprenant un livre et des friandises d'une valeur de 13 € environ sera offert aux écoliers.

Les parents ont souhaité cette année encore organiser un goûter de Noël le vendredi 19 décembre, la commune financera le lait, le chocolat, les «manalas». Pour ces achats, le commerçant local sera sollicité.

2) Noël des aînés

Les élus décident de reconduire la fête de Noël de nos aînés le dimanche 7 décembre à la salle St-Wendelin à partir de 11 heures.

Cette année, se rajouteront les personnes nées en 1942 (66 ans et plus). Cela représente 200 personnes invitées (l'année dernière 93 personnes avaient répondu favorablement à l'invitation).

Pour le déjeuner, l'Auberge de France (selon le planning établi) est retenue et le menu est accepté.

L'après-midi, une rétrospective par un diaporama sera proposée, Bernard ZIMMERMANN de l'ATAK présentera un sketch. La musique municipale a été contactée pour un intermède musical. La chorale du conseil municipal clôturera cet après-midi récréatif.

Les cadeaux offerts par la commune :

- Un panier garni des «Fines fleurs du terroir» pour un montant de 10 € sera remis par le Père Noël à tous les participants,
- Un colis alimentaire de 20 € fourni par la commerçante locale sera transmis aux personnes non présentes qui auront répondu à l'invitation en renvoyant le talon-réponse.

Les membres du conseil municipal et leurs conjoints se chargeront comme les années précédentes de l'accueil, du service à table et du rangement de la salle.

3) Réception du Nouvel An

Le conseil municipal adhère au principe que cette réception prenne une ampleur plus grande, en tenant compte des souhaits exprimés les années précédentes déjà par d'anciens élus et cette année par de nouveaux élus.

Ainsi, il est convenu que :

- Les invitations s'adressent chaque fois au couple.
- Le monde économique soit invité, se joignant aux élus, au personnel, aux mondes associatif, forestier, scolaire, paroissial ... Pour éviter toute contestation, seront invitées les entreprises ayant payé une taxe professionnelle durant l'année écoulée.
- Une rétrospective soit faite de l'année 2008 par un diaporama.
- La réception se fasse dans la salle St-Wendelin le dimanche 4 janvier 2009, à 10 heures (messe dominicale à 9 heures).

Les personnes mises à l'honneur seront :

- 5 anciens élus : Suzanne GRESSE, Marie-Elisabeth SCHLUSSEL, Roger BINDLER, Justin ECKER, Jean-Jacques NACHBAUR,
- Eliane MAEDER et Jacqueline SCHIRM, deux employées communales,
- 4 donateurs de sang : Marie FUCHS, Valérie CLAUSSE, Mathieu SPERISSEN, Olivier MAEDER,
- 4 sportifs : Mireille BLUNTZER, Mathéo MARTINEZ, Perrine COTTINEAU, Josué SCHAFTER,
- Maurice FISCHER, photographe,
- Pour les cadeaux, c'est la commission, tenant compte des réceptions précédentes, qui choisira en fonction des personnes mises à l'honneur.

IX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1) Chorale Sainte-Cécile

Par courrier du 1^{er} octobre, la Présidente, Madame Martine GONKEL, informe les élus que la chorale Sainte-Cécile fêtera son centenaire le dimanche 23 novembre prochain. Pour le vin d'honneur qui réunira choriste, musiciens, élus, invités allemands, elle souhaite un appui logistique et une aide financière.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition les salles du rez-de-chaussée de la mairie et les verres,
- de participer au vin d'honneur en fournissant vin blanc et kougelhopf.

A charge de la chorale de préparer, ranger, faire la vaisselle et de compléter avec d'autres boissons ou gâteaux.

A noter qu'à cette date, la salle St-Wendelin n'est pas libre et que le périscolaire utilise les salles qui seront mises à disposition, le vendredi 21 jusqu'à 19 h et le lundi 24, dès 10 h.

2) APP Kruth

Le Président Georges KARPIERZ demande par courrier du 20 octobre, que la commune puisse doter le concours de pêche «grosses truites» du dimanche 26 octobre, d'un lot consistant en une corde de bois.

Les élus accèdent à cette demande. Il s'agit d'un lot d'une valeur de 165 €.

X – DIVERS

1) Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre sera reconduite sur le modèle des années précédentes :

- rassemblement dans la cour de l'école à 8 h 45,
- départ en cortège vers l'église,
- messe à 9 heures,
- cérémonie au monument aux morts,
- cérémonie au cimetière militaire,
- vin d'honneur à la salle St-Wendelin.

A l'occasion du 90^{ème} anniversaire de l'armistice, deux temps forts, associant les enfants, sont approuvés :

- au moment de la cérémonie au monument aux morts, lors de la lecture des noms des soldats de Kruth morts au front, une bougie sera déposée à l'évocation de chaque personne,
- devant le carré militaire, des bougies seront déposées sur chaque tombe et un texte sera lu.

2) Couche de roulement en traversée de Kruth

Le Conseil Général a informé la commune qu'il envisage de procéder en 2009 au renouvellement de la couche de roulement sur la RD 13 bis dans la traversée de l'agglomération.

Si cela devait se faire, il incombera à la commune :

- la mise à niveau des tampons de regards, des bouches à clé, des vannes de gaz ...,
- la remise en état des bordures affaissées ou cassées,
- le traçage de la signalisation horizontale.

Les élus s'interrogent sur l'urgence de ces travaux, sur leur réalisation ultérieure s'ils ne se faisaient pas en 2009.

Ils décident de faire chiffrer le coût qui serait à la charge de la commune afin de prendre la décision ultérieurement, en étant en possession des éléments de réponse.

3) Badminton club de la Thur

Les élus sont informés que l'association Bad'Oie, créée en mai 2004 a décidé de fixer son siège à Kruth. Le président, Christophe ANDRESZ, mais aussi le vice président, le trésorier et la secrétaire habitent le village.

Les élus accueillent avec plaisir cette nouvelle activité qui permet d'enrichir le tissu associatif du village.

XI – COMMUNICATIONS

1) Personnel communal

Administratif

Pour le remplacement de Sophie DIEMUNSCH durant son congé de maternité, 29 demandes ont été reçues. Après avoir eu un entretien et fait passer des tests à six candidates, Monsieur le Maire a retenu Mme Marielle GUEDES, demeurant 102 Grand'Rue à Kruth.

Technique

Marc GROSZ est toujours en congé de maladie. A ce jour, une reprise d'activité n'est pas prévue. Des entretiens d'embauche permettront de recruter, pour début novembre, deux personnes dans le cadre des emplois aidés.

Pour le remplacement d'Eliane MAEDER, l'embauche se fera fin novembre. Les candidatures n'ont pas encore été examinées.

2) Remerciements

Monsieur le Maire lit divers courriers dans lesquels les associations remercient la commune et les élus :

- les archers du Frenz pour la subvention,
- l'ATAK pour la subvention,
- les Amis de la Haute-Thur pour la subvention, la corde de bois, la mise à disposition de la salle.

3) Invitations

Les élus prennent connaissance d'invitations qui leur sont destinées :

- la matinée de pêche du 26 octobre,
- le match de belote du 26 octobre,
- les rencontres du climat du 6 au 16 novembre.

Durant le semaine du 24 au 28 novembre, la commune participera à nouveau à la collecte de la banque alimentaire du Haut-Rhin.

4) Problème d'eau trouble

Lecture est faite d'un courrier de la SOGEST, en réponse à une lettre de Monsieur le Maire qui avait répercuté des plaintes d'habitants concernant la qualité de l'eau distribuée dans la commune.

5) Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Christophe ANDRESZ, délégué de la commune, rend compte d'une réunion qui concernait la nouvelle charte. Les objectifs seront redéfinis par rapport à l'ancien document.

Il évoque aussi deux points particuliers :

- une expérience allemande : le financement de transports collectifs gratuits pour les touristes, par la taxe de séjour,
- l'artificialisation rapide de l'espace dans le périmètre du Parc.

Serge SIFFERLEN, quant à lui, évoque la route des crêtes, la circulation, l'impact économique de cet axe.

6) Collecte des ordures

Michèle GRUNENWALD, déléguée de la commune auprès de la Communauté de Communes, rend compte des récentes discussions sur la mise en place de la nouvelle collecte qui débutera le 1^{er} février 2009. Une réunion d'information à destination des conseils municipaux du canton aura lieu à Saint-Amarin le mercredi 19 novembre.

7) Autres points évoqués

- Serge SIFFERLEN informe les élus que des dégâts de sangliers apparaissent en plusieurs endroits de la commune,
- Mireille BLUNTZER relève que le bois attribué, le long du Runschéruntz, sur la parcelle récemment déboisée n'est pas réparti de façon homogène,
- Sabine GARDNER signale que l'ADSL pour internet fonctionne à 18 méga octets,
- Patricia SUTTER donne des explications sur l'accueil des élèves par la commune en cas de grève des enseignants.

8) Informations diverses

- réunion d'information sur l'utilisation du défibrillateur,
- projet de concert par la «clé des arts» soit en décembre soit en janvier,
- confection de couronnes et guirlandes,
- élection prud'homales,
- visite de Monsieur le Sous-Préfet,
- découverte des installations du barrage, certainement que ce printemps.

**La prochaine réunion du conseil municipal
aura lieu le vendredi 5 décembre 2008**